



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 215-1, 235-1 et 164-K

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 13 mai 2014 à 19h30, le conseil de Ville de Lorraine a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement 215-1 décrétant une politique concernant les permis de tournage et de réalisation de photographies commerciales sur le territoire de la Ville de Lorraine ;
- ✓ Règlement 235-1 concernant la mise en place d'un programme de subventions pour le démantèlement des antennes de communication hors d'usage, l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie et l'achat d'un composteur domestique sur le territoire de la ville de Lorraine, applicable pour l'année 2014 ;
- ✓ Règlement 164-K relatif aux arrêts interdits sur une partie du chemin de Lachalade et du boulevard de Chambord sur le territoire de la Ville de Lorraine ;

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ces règlements en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou en les consultant sur le site internet de la ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Ville de Lorraine, le 17 mai 2014

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière